



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 15h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odysée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), . TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS ; MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER ; MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TRAUTMANN

Date de la convocation : JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Secrétaire de séance : M. MANERO

D2020-66 – Marché d'assurances

Objet :

Le marché a pour objet la souscription de différents contrats d'assurance pour le compte du Syndicat mixte Decoset.

Procédure :

Appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché public de prestations de services décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- Lot 2 : Responsabilité civile générale et protection juridique
- Lot 3 : Flotte automobile et engins

Un seul opérateur économique étant retenu par lot.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois. Il est tacitement reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois, soit une durée totale du marché de 48 mois (4 ans) au maximum.

Il a été demandé aux candidats de présenter une solution de base (avec franchises) ainsi qu'une variante obligatoire (sans franchises) pour chaque lot.

Suite à l'analyse des offres, la CAO a décidé :

1/ De retenir l'offre de la société MMA pour les lots 1 et 2 et plus particulièrement l'offre de base avec franchises pour le lot 1 (10 141,24 € HT) et l'offre variante sans franchises pour le lot 2 (6 521,00 €).

2/ De déclarer le lot 3 infructueux et de relancer ce lot (Flotte Automobile et Engins) en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-66-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

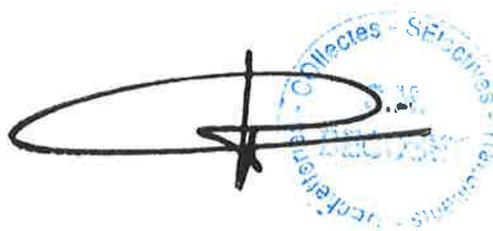
Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer les marchés attribués et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de ces prestations,
- ✓ **S'ENGAGE à INSCRIRE** chaque année au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
votants	8	9	25
pouvoirs	2	1	5
Total de voix	20	10	30
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	20	10	30

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-66-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020